

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-020

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCONFERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

**Membre absent :** Aucun.

**Nombre de présents :** 25

**Nombre de pouvoirs :** 8

**Nombre de votants :** 33

**OBJET** PRÉCISION SUR LA TARIFICATION DES COURS PARTICULIERS À LA PISCINE MUNICIPALE

La Ville d'Écully dispose d'une piscine municipale, équipement fédérateur du territoire, laquelle propose des installations pour la natation, l'apprentissage de la natation ainsi que de multiples activités aquatiques.

Suite à une délibération en date du 20 décembre 2023, le Conseil Municipal, confronté à la conjoncture économique défavorable, a été contraint de revoir les modalités de mise à disposition de ses équipements, incluant notamment une réévaluation des tarifs d'entrée à la piscine municipale, inchangés depuis 2012.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240213-2024-020-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Il a été décidé d'augmenter le tarif des leçons particulières, passant de 12 € à 18 € par leçon. Cette nouvelle tarification nécessite toutefois une précision quant à sa répartition, à savoir :

- Tarif pour une leçon particulière : 14 €
- Droit d'usage pour accéder et utiliser les installations de la piscine municipale : 4 €

Ce qui totalise 18 € pour une leçon particulière.

Cette précision s'avère nécessaire du fait que les leçons sont dispensées par des maître-nageur sauveteur en dehors du temps de travail. Ces derniers assurent les cours avec l'accord de la ville sous le statut d'autoentrepreneur.

Dans ce contexte, la Commune a choisi d'instaurer un droit d'usage afin de valoriser l'utilisation des installations et d'éviter le paiement de cotisations superflues.

Ainsi, l'usager payera la part leçon particulière directement au MNS et s'acquittera d'un droit d'entrée auprès de la piscine.

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sport, réunie le 23 janvier 2024, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Acte la ventilation de la tarification des leçons particulières à la piscine municipale d'Écully comme exposé ci-dessus ;
- Charge Monsieur le Maire d'appliquer la présente délibération.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 13 février 2024

Le Secrétaire,

  
**Jean-Pierre MANIGLIER**

Certifié exécutoire le  
Le Maire

  
**Sébastien MICHEL**

20 FEV. 2024

Le Maire,

  
**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240213-2024-020-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2024